

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4258

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le Milo's Club pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit à la salle de Musculation Mermoz située 12 place Latarjet à Lyon 8ème consentie à l'association Milo's Club

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 NOVEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 29 NOVEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINE (pouvoir à M. LEVY), M. HAVARD, Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4258 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON ET LE MILO'S CLUB POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A TITRE GRATUIT A LA SALLE DE MUSCULATION MERMOZ SITUEE 12 PLACE LATARJET A LYON 8EME CONSENTIE A L'ASSOCIATION MILO'S CLUB (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 novembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire de la Piscine Mermoz, situé 12 place Latarjet à Lyon 8ème, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 08037, appartenant à son domaine public. Cet équipement abrite deux entités parmi lesquelles une piscine et une salle de sports ; cette salle de sports a été utilisée jusqu'en juin 2014 en régie.

Le Milo's Club est un club de lutte créé en 2003. Il résidait jusqu'en 2017 à l'Espace 101 situé Boulevard des Etats-Unis à Lyon 8°. C'est une association régit par la loi 1901 et dont le siège social est situé 101 Boulevard des Etats-Unis à Lyon 8°. Ce club a pour vocation la dispense de cours de lutte olympique et de grappling (self défense) à des débutants comme à des athlètes de niveau national voire international. Le club compte actuellement 80 adhérents toutes sections confondues (adultes hommes et femmes, enfants).

Afin de contribuer au développement de l'éducation sportive autour de la pratique de la lutte, la Ville de Lyon a désiré mettre cette salle de sport d'une surface totale de 148.79 m² à disposition de l'association Milo's Club.

La Ville de Lyon a ainsi consenti au profit de l'association Milo's Club la mise à disposition des locaux susvisés par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire à titre onéreux prenant effet à compter du 31 août 2018 pour une durée de 3 ans moyennant le versement d'une redevance annuelle de 21 575€(vingt et un mille cinq cent soixante-quinze euros) HT HC.

Néanmoins, s'agissant d'une association dont les activités contribuent fortement au développement de la politique sportive de la Ville de Lyon autour de la pratique de la lutte, il vous est proposé d'accorder la gratuité pour cette mise à disposition à l'exception des dépenses relatives aux fluides (eau, électricité) et d'exempter l'association Milo's Club du paiement de la redevance.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 8° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La gratuité de la mise à disposition de la salle de musculation de la piscine Mermoz, située 12 Place Latarjet à Lyon 8^{ème} aux conditions sus évoquées, est approuvée.
2. La redevance ne sera pas mise en recouvrement.
3. Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT